

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2023 - 73

24 août 2023

Arrêté n°2023 -1341 : Réglementation de la circulation et du stationnement pour la "Parade des Quadrilleurs" dans le cadre de la Fête Patronale 2023

Cédric Cornet, Maire du Gosier, souhaite informer la population des dispositions mises en place pour assurer la sécurité et le bon déroulement de la "Parade des Quadrilleurs" dans le cadre de la "Fête Patronale 2023", qui se tiendra le samedi 26 août 2023.

La "Parade des Quadrilleurs" débutera à 16h au Pôle Administratif/Périnet, suivant un itinéraire qui passera par le Boulevard du Général De Gaulle, l'Hôtel de Ville et la rue Victor Schœlcher, pour une arrivée prévue à 18h à l'Esplanade de la Rénovation. Afin d'assurer la sécurité des participants et du public, des mesures spéciales seront en vigueur le samedi 26 août 2023, de 15h30 à 19h, pour la "Parade des Quadrilleurs".

La circulation et le stationnement des véhicules légers et poids lourds seront réglementés le long de l'itinéraire de la parade. Pendant la période de 16h à 19h, le stationnement de tous les véhicules sera interdit dans la rue Victor Schœlcher (prolongement de l'Hôtel de Ville) ainsi que sur l'aire de stationnement réservée aux bus à l'Esplanade de la Rénovation. Un dispositif de signalisation réglementaire et de barriérage sera mis en place tout au long du parcours de la parade, afin de délimiter un périmètre de sécurité pour les participants et les spectateurs.

Une fois la parade terminée, la circulation reprendra son cours normal. Le Maire du Gosier remercie les résidents et les visiteurs pour leur compréhension.